

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la commune de Château-Porcien

Séance du 06/12/2023

- Nombre de membres présents : 10
- Nombre de membres représentés : 3
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 13 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 29/11/2023  
Date d'affichage : 29/11/2023

**Objet de la délibération :**  
**2023-11-04**

**Poste d'agent d'entretien au service technique**

Présents : M. Didier SIMON, Mr Pascal BALLAN, Mme Marie-Chantal CORNET, Mr Ghislain BRIQUET, Mme Monique POURU, Mme Ariane SAULNIER, Mme Céline ARTICLAUT, M. Jean-Pierre COUTTIN, Mme Nelly MARCHAND, M. Jean-Luc LEGROUX,

Absents excusés : Mr Patrick PERESSON, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à Mme Monique POURU, Mme Françoise MAILLOT donne pouvoir à M Jean-Luc LEGROUX, Mme Sophie HEDOIN donne pouvoir à Mr Didier SIMON, M. Laurent PERONNET

Secrétaire de séance : Mr Pascal BALLAN

Le 6 décembre 2023 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 novembre 2023.

Lors du dernier conseil il a été voté le recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion, dans le cadre du parcours emploi compétence au sein du service technique de la commune.

Ce recrutement en CUI n'est plus possible à ce jour en raison de la suppression de ces derniers.

Mr le Maire souhaite donc ouvrir un poste d'agent d'entretien au service technique, sous le grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, de catégorie C pour assurer les fonctions d'agent polyvalent.

L'agent recruté percevra une rémunération calculée par référence à l'indice brut 368 (indice majoré 362) du grade de recrutement, pour une durée de travail hebdomadaire de 21 heures

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide

- De donner son accord à la création d'un poste d'agent d'entretien des espaces verts à compter du 1 janvier 2024
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce contrat et de solliciter les aides correspondantes.
- Les crédits seront inscrits au Budget principal de la Commune au Chapitre 012

Vote : Contre : 0      Abstentions : 0      Pour : 13

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le:  
et publication ou notification  
du

Fait en séance et les membres  
présents ont signé après lecture.  
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme  
Le Maire,

